DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT

Circulaire n°86-330 du 3 novembre 1986 (B.O. N°39 p. 2893-94).

Aujourd'hui, l'informatique a trouvé sa place dans les établissements scolaires. Des développements successifs ont permis d'équiper une majorité d'écoles et d'établissements d'enseignement secondaire avec des configurations de micro-ordinateurs et de les doter de logiciels. Une initiation à leur utilisation a été donnée à un grand nombre d'enseignants.

Pour autant, il ne s'est pas encore développé une pratique suffisamment établie de ces équipements dont la multiplication ne suffit pas à assurer leur utilisation pédagogique dans les meilleures conditions.

La présente circulaire a ainsi pour objet de définir les grandes orientations de la prise en compte de l'informatique dans le système éducatif et d'indiquer les fonctions pédagogiques qui seront développées en priorité à cette occasion.

Au-delà de la sensibilisation des élèves à ce qui sera une dimension permanente de leur future vie professionnelle, voire de leur vie quotidienne, il conviendra d'apprendre aux élèves à considérer l'informatique non seulement comme discipline nouvelle, dont l'étude ne sera d'ailleurs entreprise que dans l'enseignement supérieur ou - sur option - au lycée, mais surtout comme un ensemble d'outils, de méthodes et de démarches, qui permettent de prolonger la pensée et l'action humaine. C'est dans cet esprit que l'on évitera l'enseignement de la programmation, conçue comme apprentissage de langages permettant de réaliser des logiciels.

Ainsi, toutes les disciplines enseignées à l'école, au collège et au lycée pourront bénéficier de l'apport de ce moyen nouveau qui assistera et enrichira la pédagogie.

Les chefs d'établissement du second degré et les directeurs d'école veilleront à assurer une utilisation efficace des matériels informatiques, repartie entre les différentes sections et disciplines. L'utilisation pédagogique de l'informatique est indissociable de l'existence de logiciels permettant de tirer le meilleur parti des possibilités de l'ordinateur et d'assister la démarche pédagogique de l'enseignant.

L'éventail des logiciels disponibles actuellement est très vaste. Un travail d'évaluation de ces logiciels et de leurs applications pédagogiques est en cours et les résultats vous en seront communiqués prochainement. Grâce en particulier à l'expérience acquise depuis plusieurs années dans les écoles, collèges et lycées, de nouveaux produits - en nombre plus restreint - seront développés en liaison avec des éditeurs privés, dans un souci de plus grande qualité technique et pédagogique et de meilleure intégration aux programmes et instructions publiés par le ministère.

Toutefois, si des expériences peuvent être échangées au sein des établissements ou entre établissements, et si des conseils ou recommandations peuvent être formulés par les corps d'inspection à qui ce rôle a été explicitement confié, il n'en demeure pas moins que la responsabilité d'utiliser dans sa démarche pédagogique tel ou tel logiciel relève de l'enseignant. Ce dernier recherchera les utilisations de l'informatique qui permettent de faire travailler les élèves dans le cadre des programmes et instructions et qui créent des situations d'apprentissage nouvelles et suscitent chez les élèves un surcroît d'intérêt, d'attention ou de compréhension par rapport aux moyens habituels.

Dans toutes les disciplines, deux démarches très prometteuses doivent être ainsi développées :

- la simulation, qui permet bien au-delà des moyens actuels la mise en situation expérimentale des élèves et l'étude des phénomènes réels par la découverte et la manipulation des modèles qui les représentent. Cette fonction de simulation développe le sens de l'autonomie, la capacité de décision et le goût de la responsabilité;
- l'accès à l'information et au savoir, par exemple sous forme de banques de données. L'ordinateur permet en effet l'archivage et la recherche intelligente et rapide des informations pertinentes. Cette fonction permet de développer le sens critique l'esprit d'analyse, dans un monde ou le volume des informations disponibles croit sans cesse.

En revanche, l'utilisation de produits souvent appelés logiciels d'enseignement ou d'apprentissage assisté par ordinateur, qui se présentent comme des répétiteurs, devra être réservée de préférence à des usages tels que exercices d'application, de révision, de rattrapage, d'évaluation ou de contrôle des connaissances. Elle entre dans le cadre de l'aide au travail personnel, des tentatives d'adaptation aux rythmes individuels d'apprentissage ou d'actions spécifiques en faveur des élèves en difficulté. Dans tous les cas, on donnera la préférence aux logiciels qui citent et maintiennent une attitude active de l'élève et sont capables d'analyser ses fautes et de lui apporter les aides nécessaires.

Enfin, l'utilisation de logiciels-outils ou utilitaires tels que des tableurs, traitement de textes, etc., soit sous leur forme professionnelle, soit dans une version simplifiée, pourra se révéler très profitable, car il s'agit, en effet, d'outils puissants et d'usage très général, qui permettront aux élèves de prendre conscience de la place de l'informatique dans le monde actuel. Mais, l'usage en classe de leurs riches possibilités devra faire l'objet d'une attention particulière dans l'esprit de qui précède.

Ainsi, l'informatique à l'école, au collège et au lycée permettra de préparer les élèves à leur futur environnement, apportera une dimension nouvelle a leur formation et contribuera à la modernisation de notre enseignement.

B. SAINT-SERNIN